



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

### du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 26 juin 2014

Président : M. MILLOT

Secrétaire de séance : Mme BLANC

Convocation envoyée le 19 juin 2014

Publié le 2 juillet 2014

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 79

Nombre de présents participant au vote : 57

Nombre de membres en exercice : 79

Nombre de procurations : 15

SCRUTIN : POUR : 72

ABSTENTION : 0 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0

#### ***Membres titulaires présents :***

M. Alain MILLOT	M. Charles ROZOY	Mme Sandrine RICHARD
M. Pierre PRIBETICH	M. Patrick MOREAU	M. Thierry FALCONNET
M. Jean ESMONIN	Mme Stéphanie MODDE	M. Louis LEGRAND
M. Patrick CHAPUIS	M. Laurent GRANDGUILLAUME	M. Patrick ORSOLA
Mme Nathalie KOENDERS	Mme Christine MARTIN	M. Dominique BEGIN-CLAUDET
M. Rémi DETANG	Mme Danielle JUBAN	Mme Florence LUCISANO
Mme Catherine HERVIEU	Mme Lê Chinh AVENA	Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
M. Jean-François DODET	Mme Hélène ROY	M. Jean-Philippe MOREL
M. François DESEILLE	M. Georges MAGLICA	M. Nicolas BOURNY
Mme Colette POPARD	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	M. Jean-Michel VERPILLOT
M. Michel JULIEN	Mme Sladana ZIVKOVIC	Mme Corinne PIOMBINO
M. Frédéric FAVERJON	Mme Océane CHARRET-GODARD	M. Jean-Louis DUMONT
M. Didier MARTIN	M. Laurent BOURGUIGNAT	M. Jean-Frédéric COURT
M. Dominique GRIMPRET	M. François HELIE	Mme Anaïs BLANC
M. Michel ROTGER	Mme Chantal OUTHIER	M. Damien THIEULEUX
M. Jean-Patrick MASSON	M. Emmanuel BICHOT	Mme Michèle LIEVREMONT
Mme Badiaâ MASLOUHI	M. Édouard CAVIN	M. Philippe BELLEVILLE
M. André GERVAIS	Mme Frédérique DESAUBLIAUX	Mme Noëlle CABBILLARD
M. Benoît BORDAT	M. Hervé BRUYERE	M. Cyril GAUCHER.

#### ***Membres suppléants avec voix délibératives présents :***

#### ***Membres titulaires absents :***

Mme Catherine VANDRIESSE	M. José ALMEIDA pouvoir à M. Rémi DETANG
M. Roland PONSAA	Mme Anne DILLESEGER pouvoir à Mme Christine MARTIN
Mme Louise BORSATO	M. Jean-Claude GIRARD pouvoir à M. Dominique GRIMPRET
M. François NOWOTNY	M. Abderrahim BAKA pouvoir à Mme Noëlle CABBILLARD
M. Jean DUBUET	M. François REBSAMEN pouvoir à M. Charles ROZOY
M. Jacques CARRELET DE LOISY	Mme Françoise TENENBAUM pouvoir à M. Georges MAGLICA
M. Patrick BAUDEMONT	Mme Chantal TROUWBORST pouvoir à Mme Danielle JUBAN
	M. Joël MEKHANTAR pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
	M. Jean-Yves PIAN pouvoir à Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM
	M. Alain HOUPERT pouvoir à M. Laurent BOURGUIGNAT
	Mme Anne ERSCHENS pouvoir à M. François HELIE
	Mme Claudine DAL MOLIN pouvoir à M. Thierry FALCONNET
	M. Gaston FOUCHERES pouvoir à Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
	Mme Céline TONOT pouvoir à Mme Florence LUCISANO
	M. Gilbert MENUT pouvoir à M. Damien THIEULEUX.

---

**OBJET : ENSEIGNEMENT SUPERIEUR****Université de Bourgogne - Convention UniversCités - Organisation de divers colloques - Demandes de subventions**

Dans le cadre de la convention de partenariat avec l'Université de Bourgogne, UniversCités, approuvée par le Conseil de Communauté le 25 juin 2009, le Grand Dijon et la Ville de Dijon s'engagent à poursuivre le soutien aux colloques, organisés et validés par l'Université.

Un budget total de **30 000 €** est prévu à cet effet pour l'année 2014.

Par courrier du 20 février 2014, le Président de l'Université de Bourgogne sollicite le financement des affaires suivantes.

**1 - Le Centre de recherche sur le droit des marchés et des investissements internationaux (CREDIMI) - Colloque « La protection du patrimoine immatériel de l'entreprise »**

Ce colloque international, qui se tiendra en novembre ou décembre 2014, a pour objet de faire le point sur le patrimoine de l'entreprise constitué essentiellement de biens incorporels et sur les protections nouvelles à mettre en place.

En dehors de l'espionnage industriel, l'un des risques majeurs de fuite d'informations confidentielles, ou d'un savoir-faire, tient au personnel lui-même. Or la loi ne prévoit guère de système efficace de protection : délit de révélation du secret de fabrication, quelques tentatives de la cour de cassation pour élargir l'abus de confiance, une proposition de loi Carayon sur le secret des affaires...

L'intérêt de ce colloque concerne autant les PME que les universités quant à la sécurisation de la recherche.

Pour l'organisation de ce colloque, le CREDIMI sollicite de la Communauté d'agglomération dijonnaise une subvention d'un montant de 3 000 € soit (27,27 %).

Il est proposé de financer le colloque à hauteur de **1 500 € soit 13,63 % du budget global qui s'élève à 11 000 €** (voir annexe jointe).

**2 - L'Institut de recherche sur l'éducation (IREDU) - Colloque scientifique « XXIes Journées du longitudinal : Réussite scolaire, réussite professionnelle, l'apport des données longitudinales »**

Ce colloque, qui se tiendra les 19 et 20 juin 2014, a pour objet la réussite à l'école et dans la vie professionnelle dans un contexte actuel où s'accumulent les difficultés scolaires au sein du système éducatif, puis les difficultés professionnelles sur un marché du travail de plus en plus sélectif.

Les études sur la réussite sont à destination de tous les acteurs et décideurs de la formation et de l'emploi pour évaluer, redéfinir ou modifier les pratiques et les politiques publiques.

Ce colloque présentera les recherches et données originales sur la réussite à l'école et sur le marché du travail, en France et à l'étranger, et fera participer aux discussions les acteurs régionaux intéressés : services de l'éducation, de l'apprentissage, de l'orientation, des missions locales, des agences locales de l'emploi...

Près de 200 personnes (chercheurs et/ou universitaires français et étrangers, acteurs de la formation et de l'emploi...) sont attendues.

Les Actes seront diffusés par le Céreq (Centre d'études et de recherches sur les qualifications) au niveau national auprès des acteurs et actrices de la relation formation-emploi.

Pour l'organisation de ce colloque, l'IREDU sollicite de la Communauté d'agglomération dijonnaise une subvention d'un montant de **2 000 € soit (10,53 %) du budget global qui s'élève à 19 000 €** (voir annexe jointe).

Vu l'avis de la Commission,

**LE CONSEIL,  
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,  
DÉCIDE :**

- **d'attribuer** une subvention de **3 500 €** à l'Université de Bourgogne, afin de financer les colloques énoncés ci-dessus ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer toute pièces nécessaires à la bonne administration de ce dossier ;
- **de dire** que les crédits seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours.

## 6.-PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSES PAR POSTE (TTC)		FINANCEMENT (TTC)	
		<b><u>SUBVENTIONS</u></b>	
Frais de déplacement des intervenants extérieurs	1600 €	Le Grand Dijon	3000 €
Frais d'hébergement	1000 €	<b>Autres partenaires</b>	
Déjeuner des intervenants	400 €	CREDIMI	2400 €
Dîner des intervenants	600 €	Ville de Dijon	2000 €
	500 €	BQR	1000 €
Collations matinée	300 €	PARI CRB	1100 €
Collations après-midi	200 €		
Communication : conception et impression des affiches (50 affiches)	500 €	<b>Total subventions</b>	9500€
Conception et impression des plaquettes	300 €	<b><u>AUTRES RECETTES</u></b>	
pochettes participants (coût des pochettes et impression des interventions)	600 €	Frais d'inscription colloque )	1500 €
Frais postaux	1000€	<b>Total autres recettes</b>	
	4000 €		1500 €
Documentation scientifique (ouvrages, revues)			
Frais de publication des actes du colloque			
<b>TOTAL des DEPENSES</b>	<b>11000 €</b>	<b>TOTAL des RECETTES</b>	<b>11000€</b>

**Plan de financement du colloque**  
**Réussite scolaire, réussite professionnelle, l'apport des données longitudinales**

(en €)

DEPENSES PAR POSTE (TTC)		FINANCEMENTS (TTC)	
- Reproduction des Actes	3.000	Subventions demandées	
- Supports Communication	600	Céreq (acquises)	3.000
- Restauration (3 repas et pauses)	12.000	Région Bourgogne (acquises)	2.000
- Fournitures	1.900	Université de Bourgogne (acquises)	1.000
- Prise en charge des invité-e-s	1.500	Grand Dijon	2.000
		Mairie de Dijon	1.000
		Inscription des participant-e-s	10.000
<b>TOTAL TTC en €</b>	<b>19.000</b>	<b>TOTAL TTC en €</b>	<b>19.000</b>